

FINANCES

Budget 2007

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

L'élaboration du budget 2007 se situe, une fois de plus, dans un contexte social difficile où la précarité et le problème du logement sont au cœur des débats.

Dans le même temps, au niveau national, la loi de finances 2007 s'est caractérisée par une volonté affirmée de réduire la dépense publique et de diminuer le nombre d'agents publics et ce dans un contexte où les dernières enquêtes d'opinion indiquent que les contribuables préfèrent la qualité du service public à la baisse de l'impôt.

A Ivry, les principales orientations budgétaires proposées s'inscrivent dans le prolongement du document « une ville en marche » et peuvent être, comme déjà rappelé au dernier conseil municipal lors du débat d'orientations budgétaires ainsi définies :

- Une politique sociale ambitieuse permettant d'agir contre l'exclusion et la précarité, une ville solidaire dans les domaines du droit au logement, de la santé, de la petite enfance, des personnes âgées, du sport, de l'école, de la culture...
- Une ville équilibrée au service des habitants avec la maîtrise du territoire permettant la relance de l'habitat et la dynamisation de l'emploi, du commerce, un service public de qualité...
- Un environnement de qualité, une ville à vivre, intégrant des choix de développement durable, des espaces publics conviviaux et entretenus, des déplacements facilités.
- Une ville citoyenne où la démocratie participative vit, où la vie associative est favorisée, où tous trouvent leur place, une ville qui agit pour un autre monde.

Concrètement, ces orientations se traduisent par les propositions suivantes qui seront en fonctionnement présentées par direction administrative et en investissement par thème majeur du document « une ville en marche ».

Par souci de lisibilité, dans chaque section, seront donnés à la fois les montants réglementaires et les montants correspondants retraduits en terme de représentation financière.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget réglementaire présente des dépenses à hauteur de 109 626 491 euros et de 121 162 143 euros en recettes.

En terme de représentation financière qui se traduit par des corrections entre section d'investissement et de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 106 141 439 euros et les recettes à 121 466 493 euros.

Parmi les dépenses, 66 617 250 euros sont consacrés aux dépenses de personnel, 32 352 682 aux dépenses de gestion des services, 3 785 191 aux subventions associatives.

Les impositions directes sont prévues à hauteur de 70 525 900 euros, les dotations de l'Etat à 26 419 639 euros.

La charge de la dette en intérêts est de 3 485 052 euros.

La caractéristique financière majeure de ce budget réside dans une progression des recettes de fonctionnement importante ce qui permettra de dégager un autofinancement du programme d'investissement significatif.

(le détail de l'équilibre budgétaire est donné en annexe 1)

(le détail des dépenses/recettes de fonctionnement est donné en annexe 2)

A) - Les dépenses et les recettes des services

Les dépenses et les recettes de fonctionnement seront donc présentées par direction tout en mettant en valeur les orientations politiques majeures qui traversent l'ensemble du budget 2007.

➤ **Direction des ressources humaines**

Le budget 2007 de la direction des ressources humaines se caractérise par les éléments suivants :

En ce qui concerne la masse salariale, une reconduction de l'existant en évolution de 2,24%, qui prend en compte le glissement vieillissement technicité (G.V.T.) à 0,5% ainsi qu'une augmentation du point d'indice de 1%. A noter, une augmentation conséquente (33 000 €) de la cotisation au fonds national d'aide au logement.

En terme de développement, il est proposé la création de 53 postes, atténués par le redéploiement de 12 postes ce qui se traduit par un développement de la masse salariale correspondant à 41 postes.

Sur ces 53 postes, 34 concernent l'ouverture d'équipements nouveaux ou la mise en place de nouvelles activités :

- Ecole Mirabeau : 27 postes ;
- Espace Gérard Philipe : 2 postes ;
- Stationnement payant : 5 postes.

L'augmentation totale de la masse salariale (reconduction plus développement) se situe à 2,95% compte tenu que les développements ne sont pas tous en année pleine pour 2007.

L'estimation des recettes fait apparaître un déficit de 12,21% par rapport à 2006 compte tenu de la diminution constante des agents en cessation progressive d'activité (CPA) et congés de fin d'année (CFA).

Pour ce qui est des autres missions de la direction des ressources humaines, l'effort de formation est maintenu à son niveau actuel ainsi que l'ensemble des actions concernant l'hygiène et la sécurité au travail.

➤ **Direction des affaires civiles et juridiques**

Les propositions de la direction ne marquent pas globalement d'évolution substantielle.

Pour *le service du conseil et du contentieux*, les crédits d'assurance sont maintenus approximativement à leur montant 2006 tel qu'il résulte de la renégociation des contrats mis en vigueur au 1^{er} janvier.

Les dépenses d'assistance dans le domaine du contentieux et de la prévention juridique voient une fluctuation relative. Elle est due pour la première notamment à l'ouverture de procès demeurés jusque là en expertise préalable et pour l'autre à la mise à disposition du secteur urbanisme d'une ligne budgétaire spécialisée, destinée à faire face à des besoins ponctuels lors de certaines opérations lourdes ou aux litiges plus courants de gestion du patrimoine immobilier privé.

Dans le secteur *des affaires civiles*, est anticipée la subvention d'Etat concernant les scrutins de 2007, les autres crédits étant maintenus à leur niveau habituel, notamment le fonds de roulement destiné à financer les règlements amiables des sinistres fonciers. A noter seulement une légère réévaluation du produit des concessions funéraires.

➤ **Direction de la communication**

Les crédits de ce secteur connaissent pour 2007 plusieurs modifications significatives par rapport à 2006, pour plusieurs raisons.

A noter d'abord la décision d'affecter les crédits liés aux subventions de fonctionnement des associations dans les directions concernées. Globalement, les moyens aux associations progressent de 2%.

Ensuite, il faut noter, outre le maintien des services rendus en 2006, la décision de travailler à quelques propositions significatives : une nouvelle exposition réalisée par le service archives "*1936, Ivry et la guerre d'Espagne*" ; la refonte du magazine d'information municipale *Ivry*

ma ville, avant l'été, en lien avec le site internet ; le lancement d'une campagne de sensibilisation à propos de la propreté et la mise en place d'outils adaptés à la lisibilité de la politique sociale ; le lancement de la refonte d'intranet ; la poursuite de l'informatisation et du suivi du courrier ; une gestion optimisée et améliorée des moyens pour l'organisation des évènements...

Enfin, il est à noter le lancement de projets importants ayant un impact budgétaire visible : l'ouverture de l'espace Gérard-Philipe, lieu municipal d'exposition et de débats, l'utilisation de la vidéo pour les supports d'informations municipaux, et la tenue de toutes les initiatives locales en juin 2007 (Ivry en fête, fêtes d'écoles, fêtes de quartiers, festival de l'Oh...) malgré le calendrier électoral.

Avec un budget de 3 025 000 €, la direction de la communication intervient auprès des Ivryens à travers 6 services : relations publiques et internationales, information, courrier, multimédia, archives et documentation. Au total, une centaine d'agents compose cette direction, représentant près d'une trentaine de métiers différents et des missions les plus diverses.

➤ **Direction de l'organisation des systèmes technologiques d'information et de communication**

De nouvelles opérations prévues en 2007 vont faciliter l'accès des usagers aux connaissances et aux savoirs avec la mise en service d'équipements et d'outils adaptés :

- installation d'une salle informatique de 15 ordinateurs dans la nouvelle école élémentaire Mirabeau, comme dans les 12 autres écoles de la Ville,
- agrandissement de l'espace public Internet (EPI) dans la maison de la citoyenneté Monmousseau et installation de 10 ordinateurs,
- transfert de l'EPI situé rue Louis Bertrand dans le centre socio-éducatif Pierre et Marie Curie,
- ouverture de l'Espace Gérard Philipe, lieu de présentation de la politique municipale et lieu de participation des Ivryens (les outils Multimédia proposés doivent contribuer à faciliter ces échanges),
- troisième tranche de modernisation des équipements informatiques destinés au public de la médiathèque.

Les opérations d'accessibilité à destination des personnes déficientes visuelles vont se développer en 2007 avec l'installation de machines adaptées dans la médiathèque et les Espaces Publics Internet.

La conduite du changement et de la modernisation indispensable se poursuit par la mise à disposition du personnel communal des outils les mieux adaptés à leurs activités et facilitant ainsi leurs missions auprès de la population :

- de nouveaux projets informatiques dans les services (le dossier médical informatisé des patients au CMS, une nouvelle version de l'Intranet, le portail financier, l'e-administration,...),
- le remplacement de quatre installations téléphoniques (dont celui du CMS et de deux écoles),
- la qualité et la sécurité de nos installations techniques.

On peut noter également que le budget intègre des crédits pour :

- la poursuite et le développement des prestations du SIIM 94, (Etablissement Public d'ingénierie pour l'informatique et les technologies de l'information et de la communication), dans le cadre du socle commun intercommunal et pour des prestations spécifiques pour la ville d'Ivry (assistances techniques, projets et formations),
- les contrats de maintenance des logiciels métiers,
- les contrats de maintenance des équipements informatiques et téléphoniques,
- le contrôle et la maîtrise des consommations téléphoniques des postes fixes et mobiles,
- les commandes des consommables pour les imprimantes et fax pour l'ensemble des équipements de la Ville,
- les réparations de matériels et achat de petits matériels,
- le recyclage de matériel informatique et téléphonique.

➤ **Direction des affaires scolaires**

Cette année, 4 940 enfants sont scolarisés dans les groupes scolaires de la ville (+103 élèves), répartis pour 2 189 en maternelle et 2 751 en élémentaire.

En septembre 2006, on note l'ouverture de deux classes supplémentaires en élémentaire et trois classes accueillies dans la nouvelle école maternelle Jean-Jacques Rousseau ainsi qu'une resectorisation partielle des collèges permettant d'améliorer la cohérence éducative avec les écoles élémentaires.

A noter également pour la rentrée scolaire 2007 :

- les besoins d'ouverture de 3 classes supplémentaires en maternelle et 5 en élémentaire, liées à l'augmentation des effectifs,
- le groupe scolaire Mirabeau accueillera 15 classes.

L'évolution des crédits du *service enseignement* correspond à l'augmentation du nombre d'élèves enregistrés pour cette année scolaire et pour la prochaine rentrée. Les prestations accordées aux écoles ainsi que celles en direction des familles sont reconduites, elles concernent :

- les séjours en classes de pleine nature pour tous les CM2, les classes à double niveau et les classes spécialisées,
- le financement du fonctionnement des classes avec l'achat des livres, des fournitures scolaires, des matériels pédagogiques et les crédits photocopieurs,
- la maintenance des ateliers informatiques,
- la participation aux projets des écoles, en complément des crédits d'Etat qui diminuent d'année en année et deviennent insignifiants,
- la fourniture de pochettes scolaires et dictionnaires aux élèves d'élémentaire.

Les écoles accèdent également aux équipements et à des activités de culture et de sport ; elles bénéficient de transports pour les sorties pédagogiques.

Le nombre d'enfants accueillis dans les restaurants scolaires continue d'augmenter, avec 515 100 repas sur le temps scolaire et 86 495 repas pour les centres de loisirs prévus en 2007.

Le budget du service *restauration intendance scolaire* est en progression de 5,68 % : budget de reconduction dont l'augmentation est imputable à l'évolution de la démographie scolaire et à la mise en œuvre des actions décidées par la ville depuis plusieurs années, telle que la réhabilitation des restaurants scolaires (en terme d'isolation phonique).

La progression de 6,52% des crédits d'achat des repas et denrées alimentaires est principalement motivée par la montée des effectifs à la rentrée 2006 et prévue pour la rentrée 2007 ; la progression des recettes est évaluée à 7,58% pour les mêmes raisons.

➤ **Direction sport culture**

Les crédits de fonctionnement du *service des sports* (en légère évolution par rapport à 2006) permettent de maintenir et de reconduire sans contrainte l'ensemble des activités.

Les efforts portent sur quatre axes essentiels :

- la mise à disposition des équipements sportifs (les conditions de la politique sportive),
- les prestations sportives municipales en direction des jeunes et des quartiers,
- les manifestations et événements sportifs,
- la promotion du sport et la pratique de haut niveau.

Concernant les recettes, les prévisions révèlent pour la deuxième année consécutive une progression substantielle due en partie à l'évolution de la politique tarifaire mise en œuvre en septembre 2005.

Les propositions budgétaires vont permettre au *conservatoire municipal* de musique et de danse de poursuivre deux objectifs essentiels de son projet pédagogique :

- former au moyen d'un enseignement exigeant des musiciens amateurs autonomes dans leur pratique musicale (541 élèves, prioritairement des enfants, dont 2/3 se situent dans les quatre tranches les plus basses du quotient familial),
- tenir son rôle de « centre de ressources » apte à diffuser la musique dans toute la ville (une trentaine de rendez-vous musicaux annuels, des relations structurées avec les ensembles en résidence, une coopération dynamique avec des partenaires extérieurs comme le Département du Val-de-Marne, la ville de Vitry-sur-Seine, ...).

Les crédits de fonctionnement de *la médiathèque* vont permettre non seulement de maintenir l'ensemble des activités mais aussi et surtout, en totale cohérence avec le projet d'établissement, de développer l'offre multimédia de cet équipement central de lecture publique en favorisant notamment le développement de l'accès aux bibliothèques numériques, sources documentaires indispensables pour compléter et diversifier les collections de la médiathèque.

Au cours de l'année 2007, il sera possible d'accéder à de nouveaux services et donc, en particulier, à des abonnements en ligne.

Par ailleurs, l'important travail de médiation (accueil des classes, salle multimédia, encadrement de travail en groupe) et d'action culturelle (conférences-contes, ateliers, cafés littéraires, clubs de lecture, projections...) se poursuivra.

Le théâtre municipal Antoine Vitez poursuivra l'ensemble de ses activités en particulier ses actions de soutien à la création artistique et ses actions culturelles, en direction notamment du jeune public -enfants et adolescents- de la ville. L'accent mis la saison passée sur les actions décentralisées dans les différents quartiers d'Ivry sera confirmé.

Les crédits affectés à la *galerie Fernand Léger* permettront le maintien de l'ensemble de ses activités. Un effort important sera mis sur les enjeux de l'art public dans l'espace urbain. Les pratiques amateurs au sein des cours et ateliers seront bien évidemment confortées.

Les cours et ateliers de danse regroupent aujourd'hui plus de 600 familles qui chaque année se retrouvent lors des «galas de danse», « temps fort » qui rend compte du travail effectué toute l'année par les élèves et les professeurs.

Le programme municipal « Sciences, techniques et enjeux de société », conduit en partenariat avec l'association science technologie société (ASTS), se poursuivra sur l'année 2007 : cafés des sciences, semaine de la science, réalisation d'une « borne astronomique interactive »... et, en novembre 2007, la 3^{ème} édition du salon du livre d'histoire des sciences et des techniques.

➤ **Direction des affaires médico-sociales**

Les budgets des services de cette direction sont des budgets de reconduction qui permettent de poursuivre les différentes activités en direction du public. On note néanmoins :

Au centre municipal de santé (C.M.S.) : l'ensemble des activités reste inchangé (médecine générale et spécialités, accueil des patients toxicomanes à Ivry Sud, ouverture fin 2005 d'une consultation d'accueil, de prévention et d'information sur la consommation de produits tels le cannabis, le tabac, l'alcool mais aussi le développement de certaines consultations, en particulier kinésithérapie, dentaire, allergologie et radiologie).

Les actions de santé publique, le travail de partenariat avec l'Education Nationale, les associations locales, le foyer Assotraf se poursuivent, de même que la recherche de financements pour mener des actions spécifiques et sont facilités par le recrutement fin 2005 d'un chargé de mission auprès du médecin directeur.

Enfin, des crédits d'étude permettront en 2007 de poursuivre le projet de réhabilitation du C.M.S. et d'envisager les prochaines tranches de travaux à partir de 2008, particulièrement en ce qui concerne l'accessibilité.

Au centre médico psycho-pédagogique (C.M.P.P.) : le budget est reconduit avec les crédits nécessaires au fonctionnement de l'unité de soins psycho-pédagogique (U.S.P.P), reconduits après validation de l'expérimentation par le comité régional d'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS), réuni en juin 2006. A l'occasion de cette pérennisation, sont créés et financés par la Sécurité Sociale deux postes de psychologue à mi-temps et la transformation du poste d'assistant socio-éducatif en poste de psychanalyste.

L'U.S.P.P. accueille à mi-temps deux groupes d'enfants (au total 12 enfants de 4 à 7 ans) présentant de forts troubles du comportement. Durant l'autre mi-temps, ils sont scolarisés dans leur école de secteur.

Le service des affaires sociales a été scindé en deux services, le service des retraités et le service de l'action sociale auquel est rattaché le service des affaires familiales en tant que secteur (service précédemment rattaché à la direction des affaires scolaires).

En 2007, en plus du séjour aux Mathes destiné à des personnes valides, sera proposé un séjour pour 12 personnes en perte d'autonomie.

On note également un projet culturel avec une artiste en résidence au Théâtre Antoine Vitez, le lycée Fernand Léger et les résidentes des foyers sur « histoires de femmes ».

Enfin, la création de vacations de médecin gériatre devrait concourir à la prise en charge à leur domicile de personnes âgées en perte d'autonomie (5 heures par semaine).

Sont également maintenues toutes les activités proposées aux retraités des foyers et de la ville (sorties, thés dansants, repas exceptionnels, séjour aux Mathes, fêtes de fin d'année).

A noter la fermeture du foyer restaurant Lamant dans le cadre de la ZAC Lamant.

Le service de l'action sociale propose également un budget en développement avec :

- un audit sur l'accessibilité aux équipements et bâtiments publics du centre-ville,
- la mise en place d'une prestation d'accompagnement en direction des personnes sourdes et malentendantes.

Enfin, les crédits d'étude pour l'Observatoire des Familles sont pour le moment suspendus.

➤ **Direction Petite Enfance, Enfance, Jeunesse**

Les propositions budgétaires 2007 concernant la *petite enfance*, en augmentation de 12,6 %, traduisent la reconduction des activités et la mise en perspective en terme de développement des modes d'accueil :

- reconduction des activités avec l'inscription des crédits nécessaires au fonctionnement des équipements dont le Multi Accueil et le Relais Assistantes Maternelles Parmentier qui seront opérationnels durant tout l'exercice 2007,
- mise en perspective concernant la diversification et le développement des modes d'accueil, avec l'inscription de crédits d'étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de la petite enfance.

Le budget proposé pour les *loisirs de l'enfance*, en augmentation de 7%, intègre la création des activités péri et extrascolaires pour les enfants qui fréquenteront l'école Mirabeau, à compter de septembre 2007.

Il traduit également l'augmentation des crédits nécessaires au maintien de l'activité des séjours de vacances, liée à la hausse des coûts en matière de transport, de prestations d'hébergement et d'activités d'une part, ainsi qu'à la création de séjours supplémentaires au regard du nombre d'inscriptions, d'autre part.

Des crédits ont par ailleurs été inscrits, afin de poursuivre la démarche engagée autour de l'élaboration de projets éducatifs nécessitant un accompagnement des services.

Le budget proposé pour *la jeunesse*, en hausse de 12%, traduit la volonté de faire évoluer les modalités d'intervention et d'accueil en faveur des 16-25 ans.

La création de prestations pour ces derniers, qu'il s'agisse de la rencontre annuelle des jeunes, de la mise en place d'ateliers artistiques ou d'accompagnement au travers des antennes d'accueil, en constitue la traduction concrète.

Les séjours font également l'objet de propositions d'augmentation budgétaire afin d'une part, de maintenir le niveau de prestation de 2006, en intégrant la hausse des coûts et de proposer d'autre part un séjour supplémentaire pour la période de l'hiver.

Des crédits ont par ailleurs été demandés afin d'engager une étude sur l'ensemble des dispositifs d'aides en direction des 16-25 ans.

Les crédits proposés dans le cadre de la création du service et équipement *le Hangar*, traduisent la reconduction des activités proposées jusqu'en 2006 au sein du Tremplin, le développement de l'activité « concert » avec une programmation en adéquation avec le potentiel de la nouvelle salle et la création d'une prestation prévoyant l'organisation de rencontres thématiques en direction des jeunes.

➤ **Direction vie des quartiers, prévention, tranquillité publique**

Le budget *du service vie des quartiers* est essentiellement consacré aux actions menées par les comités de quartiers. La « charte des Comités de Quartiers » votée par le conseil municipal de juin dernier, a entériné le principe du budget participatif géré par les comités de quartiers. Il se compose de crédits de fonctionnement et d'investissement.

Inscrits dans le budget de la ville, ces crédits sont gérés administrativement par le service « vie des quartiers ». En 2007, le budget des fêtes de quartier géré jusqu'à présent par le service des relations publiques et internationales (R.P.I.) sera intégré au budget du service vie des quartiers, ce qui explique son augmentation.

La Maison du Droit et de la Citoyenneté réalise chaque année près de 8 000 consultations juridiques et sociales. Il s'agit de faciliter l'accès au droit et d'aide aux victimes, la médiation familiale et le soutien à la parentalité, l'information en matière de droits des étrangers et de droit au logement, les permanences de la CAF et des Caisses de Retraite, par l'intervention notamment d'une conciliatrice, d'un avocat conseil et d'un écrivain public.

Il est à noter cette année le doublement des permanences « droits des étrangers » réalisé dans le cadre d'un redéploiement de crédits.

➤ **Direction des espaces publics**

L'année 2007 sera pour les services de cette direction une poursuite des engagements pris pour l'année 2006.

Cela se traduit pour le *service observatoire environnement* par :

- l'optimisation des résultats des collectes sélectives en associant les activités commerciales et artisanales à la démarche,
- le développement de la communication de proximité et la sensibilisation des scolaires,
- l'initiation des actions d'éducation à l'environnement,
- l'amélioration de la gestion des déchets dans les collectifs, notamment l'OPHLM,
- le renouvellement du mobilier et des lanternes participant au programme d'économies d'énergie et d'amélioration du niveau d'éclairage, en particulier dans les espaces extérieurs des cités OPHLM,

- la définition des actions à mener en partenariat avec la Région et réseau ferré de France (RFF) notamment, pour la réduction des bruits ferroviaires sur les points noirs identifiés.,
- la préparation de la carte de l'environnement sonore à Ivry,
- l'optimisation de l'intégration du mobilier d'affichage publicitaire dans l'environnement par l'application du règlement municipal actualisé.

Pour le *service entretien des espaces publics*, le budget 2007 est stable par rapport au précédent.

Cela se traduit donc par un maintien général des activités du service, fleurissement, création de décorations lors de manifestations, entretien et surveillance des parcs et squares, traitement herbicide, programme de taille et d'élagage, collecte des encombrants par entreprise, nettoyage (balayage, lavage) des chaussées, trottoirs et places en régie (une partie du secteur centre-ville et le centre commercial J.Hachette/Marat/Voltaire étant entretenus par entreprise), collecte des dépôts sauvages, retrait des tags et graffitis, curage du réseau d'assainissement... Néanmoins, un petit réajustement des crédits concernant le secteur espaces verts est proposé au budget 2007, à savoir une minoration de 15.000 € des crédits de fonctionnement liés à des travaux d'arrosage automatique au profit de la section d'investissement pour des travaux similaires.

Le *service gestion du domaine public* reconduit les actions liées à l'environnement et au cadre de vie que sont :

- l'entretien des voiries communales, des espaces extérieurs des bâtiments publics, du mobilier urbain dans les parcs publics, du mobilier d'information,
- la mise en place de signalisation et de mobilier urbain sur la voie publique,
- la gestion du stationnement payant de surface et du parc Marat (conçue sauf en terme de surveillance),
- l'entretien, le contrôle et la réparation du matériel utilisé par les services techniques (hors parc auto).

Dans une logique concourant à la maîtrise du développement de la ville en terme de créations d'activités, d'emplois, d'aménagement urbain, d'espaces publics, à noter la poursuite de la réalisation de comptages pour alimenter les études de déplacements.

Les développements proposés concernent :

- les dépenses de fonctionnement induites par l'extension du périmètre de stationnement payant en terme de salaires des agents de surveillance et d'encadrement supplémentaires (4 agents), de formation de ces nouveaux personnels, de dotations vestimentaires (uniformes), de participation aux frais de nettoyage des uniformes et de communication sur le nouveau plan de stationnement auprès de la population,
- les recettes résultant de la collecte des horodateurs, en raison de l'extension du stationnement payant,
- la location de places à l'année pour le personnel du CMS auprès de l'OPHLM (la réalisation du Parc des Cormailles a entraîné la suppression du parking attribué au personnel du CMS qui disposera à terme de places dans le futur parking des Cormailles).

➤ **Direction du développement urbain**

Afin de poursuivre la maîtrise du développement de la ville en terme de créations d'activités, d'emplois, d'aménagement urbain, d'espaces publics, la maîtrise foncière reste une priorité pour le budget 2007. Ainsi les dépenses de fonctionnement liées au foncier (frais d'emprunt SAF'94, assistance sur des terrains pollués) sont à nouveau en évolution mais également les recettes de fonctionnement liées aux reventes de biens acquis par la collectivité notamment au SAF'94.

A noter que cette question de la maîtrise du développement de la ville, notamment sur le secteur stratégique Avenir/Gambetta, sera au cœur des discussions en 2007 avec la création de l'Opération d'Intérêt National en Seine-Amont et corollairement la mise en place d'un Etablissement Public d'Aménagement.

Certaines études à caractère pré-opérationnelles ont été menées en 2006 et sont aujourd'hui terminées comme celles relatives à la Rn305 qui ont conduit à la création de la ZAC du Plateau au conseil municipal du 21 décembre 2006.

La contribution à l'Association Seine-Amont Développement qui travaille avec les villes notamment dans les domaines économiques et de l'aménagement reste à souligner avec le maintien à un niveau élevé de la cotisation de la ville au moment où l'Association va devenir un syndicat mixte. Les dépenses seront alors obligatoires pour la ville.

Par ailleurs, le niveau des subventions versées aux différentes associations oeuvrant dans le domaine économique est maintenu, voire légèrement accru comme l'association Mécatronic ou Seine-Amont Initiative (prêt d'honneur). Trois nouvelles interventions de la ville sont de plus à noter en faveur du monde économique avec des crédits alloués pour un forum des métiers : avenir et formation, le volet animation du Fisac, la participation en vue de la réalisation d'un Cédib.

A noter enfin, toujours dans le domaine économique, l'inscription des dépenses liées à la gestion du marché aux comestibles, (suite au transfert de la direction des espaces publics à la direction du développement urbain et plus particulièrement au service du développement économique), ainsi que la participation au financement du Centre de Recherche et de Développement (projet Charles Foix), suite à un transfert de la section investissement à la section fonctionnement.

On peut souligner également la poursuite de la réalisation de logements en mixité avec une priorité accordée aux logements sociaux, la poursuite des réhabilitations nécessaires et donc corollairement les financements accordés aux divers bailleurs sociaux dont l'OPHLM.

Par ailleurs, les aides à la réhabilitation du parc privé (Opah, hors Opah...) sont accentuées avec un développement pour le suivi animation de l'Opah Mirabeau, l'Opah Ivry-Port suite à sa transformation en Opah renouvellement urbain, liée au projet urbain Avenir/Gambetta et des interventions nouvelles sur les copropriétés dégradées hors Opah.

En terme de politique sociale sur les secteurs hygiène et droit au logement, on note le maintien des activités par rapport à 2006 avec toutefois un développement sur le dispositif d'hébergement d'urgence.

Les actions liées à l'insertion par l'emploi sont également en augmentation, en témoigne le budget alloué au plan local d'insertion à l'emploi (PLIE) en augmentation de plus de 15%.

➤ **Direction des bâtiments communaux**

Le budget des services de la direction concerne essentiellement les prestations nécessaires au fonctionnement des équipements municipaux.

Les crédits d'acquisition de fournitures pour les travaux réalisés en régie et les crédits pour les contrôles techniques ou sanitaires réglementaires sont reconduits.

Les crédits consacrés aux contrats d'entretien sont légèrement réévalués afin de passer un nouveau contrat sur l'entretien des installations de climatisation et des centrales de traitement de l'air.

Le crédit consacré aux règlements des fluides (eau, gaz, électricité, chauffage) a été réajusté pour tenir compte des équipements qui ont été raccordés au réseau de chauffage urbain et en fonction des hausses du coût d'énergie connues à ce jour.

Enfin, une part des crédits concerne la participation de la ville au budget de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, celle-ci est en hausse de 3,5 %.

➤ **Parc automobile**

Les crédits consacrés au fonctionnement du garage ont été globalement augmentés de 2 % hormis le budget carburant (+5 %) lié à la hausse importante du prix du pétrole, et le budget location de cars (+5 %). En effet, les tarifs ont subi une majoration de 20 à 26 %, suite au renouvellement de l'appel d'offres au 1er janvier 2006.

➤ **Atelier du développement durable**

L'atelier du développement durable doit en 2007 poursuivre la mission relative à la problématique de la gestion des déchets et du devenir de l'unité de traitement du Sycotom. Dans ce cadre, la mission de conseil confiée à un prestataire extérieur doit être poursuivie, de même qu'il conviendra d'assurer les défraiements nécessaires au fonctionnement du comité consultatif.

Des actions relatives à la connaissance et à la protection de la biodiversité sur le territoire seront engagées au travers de la création d'un « refuge Excellence LPO » sur le site de la Promenade du Petit-Bois.

L'adhésion, en 2007, à l'association des « Eco-Maires » permettra de renforcer les échanges sur les pratiques de développement durable.

➤ **Direction des services financiers**

Le budget de cette direction est globalement reconduit.

En ce qui concerne le *service budget comptabilité*, les crédits intègrent, pour l'essentiel, les charges de la dette et des opérations comptables réglementaires.

Le service *études et programmation financières* propose de confier à un prestataire extérieur un diagnostic sur la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que sur la taxe d'habitation et ce dans un souci d'une meilleure connaissance et maîtrise des caractéristiques fiscales de la commune. Cette étude devrait permettre une optimisation accrue des recettes de la ville.

Les crédits du service *achats* permettront la poursuite du travail engagé depuis plusieurs années afin d'accroître la sécurité des agents au travail.

B) - La fiscalité et les allocations compensatrices

Pour la deuxième année, le budget est voté en janvier ce qui permet une meilleure exécution de celui-ci mais par contre, à ce stade de l'année, les bases fiscales de la ville ainsi que les montants des dotations et des allocations compensatrices ne sont pas communiqués par les services du ministère des finances.

En principe les montants sont transmis aux communes lors de la seconde quinzaine du mois de février, mais il n'est pas exclu que cela soit plus tardif cette année du fait de la mise en application par les services fiscaux du plafonnement des cotisations de taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée.

Ainsi les montants proposés dans ce budget primitif ne sont donc que des estimations au vu de la loi de finances récemment adoptée et de la connaissance du tissu économique et locatif local.

Ces montants seront rectifiés si besoin lors de la première décision modificative de l'année, en mars prochain.

I. Le contexte national

Parallèlement aux discussions parlementaires qui ont permis à certains élus nationaux d'affirmer leur souhait de voir les collectivités participer à l'objectif de réduction des dépenses publiques, des représentants d'associations d'élus locaux de tous bords ont insisté sur le fait que le débat ne devait pas porter uniquement sur la question de la réduction des dépenses des collectivités, mais sur l'évolution de leurs recettes, en relation avec le niveau de service public recherché et les domaines de compétences délégués.

Quant au débat sur les concours de l'Etat aux collectivités, il ne devait pas selon ces élus être dissocié d'une réforme de fond de la fiscalité locale, aujourd'hui inéquitable et archaïque, avec l'attribution de véritables marges de manœuvres aux collectivités.

En outre, le discours du gouvernement sur le renforcement de la péréquation est contredit par les faits : la baisse de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) ainsi que la faible progression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (censée financer la péréquation) touchent des communes bénéficiant des dotations de péréquation.

Ces villes, dont on considère qu'elles doivent bénéficier de concours spécifiques au regard de leur situation financière et sociale, se voient donc attribuer des crédits d'un côté qu'on leur retire de l'autre.

II. Les mesures fiscales

Sur le plan fiscal, les mesures significatives ont été décidées lors de loi de finances précédentes et elles entrent en application en 2007.

Pour mémoire, ces dispositions, déjà évoquées lors du dernier conseil municipal, sont les suivantes :

- *La réforme de la fiscalité des ménages* qui consiste essentiellement en deux mesures : l'aménagement du barème progressif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (avec pour conséquence une diminution des cotisations) et le bouclier fiscal (plafonnement des impôts directs des contribuables à 60 % de leur revenu).
- *Le dégrèvement de taxe professionnelle pour investissement nouveau* qui consiste en un dégrèvement pour toutes les immobilisations neuves éligibles à l'amortissement dégressif créées ou acquises à compter du 1^{er} janvier 2006. Il s'applique de manière dégressive pendant 3 ans et est pris en charge par l'Etat.
- *Le plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée*, fortement contesté par une majorité d'élus locaux qui consiste en un plafonnement de la cotisation des entreprises à 3,5 % de leur valeur ajoutée et qui aura comme conséquence première une réduction accrue des marges de manœuvres financières des collectivités locales et de leur autonomie fiscale.

Cette réforme se traduit également par une difficulté croissante en matière de prévisions fiscales lors de l'élaboration des budgets locaux.

Au vu des estimations faites par le ministère des finances et la connaissance de la situation locale, le manque à gagner (appelé ticket modérateur) en 2007 serait pour Ivry de l'ordre de 325 000 euros. Ce chiffre reste à confirmer.

- *La revalorisation des bases fiscales pour 2007* de 1,018 qui correspond à l'inflation prévisionnelle.

III. Les bases fiscales

Les montants de bases pour 2007 indiqués au sein du tableau suivant résultent d'études prospectives internes.

	bases BP 2006	bases prospectives 2006 (hypothèses)	écart	évolution (%)
TH¹	72 910 000	77 029 609	4 119 609	5,65
TFB²	96 482 000	102 218 676	5 736 676	5,95
TFNB³	218 900	222 535	3 935	1,50
TP⁴	105 157 000	114 810 111	9 653 111	9,18

Les évolutions notables des bases fiscales telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus intègrent la revalorisation de 1,8 % des valeurs locatives décidée par l'Etat, le développement économique de la ville et la construction de nouveaux logements sur notre territoire.

Plus précisément elles intègrent (entre autre) la construction de plus de 900 logements, le début d'activité de Cap de Seine, de Galec, l'implantation d'une radio, d'une résidence étudiant...

Au regard des bases fiscales estimées pour 2007, le produit fiscal des impositions directes est fixé à 70 525 900 euros.

Il est proposé, à ce stade des connaissances des ressources fiscales, que l'évolution des taux soit de 1%.

IV. Les allocations compensatrices

	rappel montant 2006	montant 2007 estimé	écart	%
Dotation de compensation de la TP	2 221 716	1 977 327	- 244 389	- 11,0
Réduction pour création d'établissement (TP)	447 548	447 548	-	-
Réduction de la fraction des recettes dans les bases de TP	258 946	258 946	-	-
Compensation des pertes de produit de taxe professionnelle	357 367	-	- 357 367	- 100,0
TH personnes de condition modeste	448 812	451 930	3 118	0,7
TFB personnes de condition modeste	82 499	81 595	- 904	- 1,1
TFB abattement de 30% sur les logements situés en ZUS	393 697	393 697	-	-
total	4 210 585	3 611 043	- 599 542	- 14,2

¹ TH : taxe d'habitation.

² TFB : taxe sur le foncier bâti.

³ TFNB : taxe sur le foncier non bâti.

⁴ TP : taxe professionnelle.

Les dotations de compensations estimées sont en recul par rapport à 2006 (-14,2%). Les montants définitifs seront communiqués en même temps que les bases fiscales prévisionnelles.

Cette baisse résulte pour une grande part de la diminution du montant de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), qui constitue la variable d'ajustement du contrat de croissance et de solidarité, enveloppe qui regroupe les principales dotations de l'Etat aux collectivités locales (cf. ci-dessous). Cette dotation baisse d'un peu plus de 11% (elle baissait de 9% en 2006 et de 10% en 2005).

Notons que cette allocation dont le montant est significatif baisse depuis un certain nombre d'années et n'est pas compensé pour la commune d'Ivry par les augmentations de la dotation de solidarité urbaine.

Une autre allocation compensatrice est arrivée à échéance en 2006, il s'agit de la compensation des pertes de produit de TP. Cette allocation que la commune ne percevra donc plus en 2007 visait à compenser (selon certaines conditions définies par la loi) la diminution de bases de taxe professionnelle qui a eu lieu à Ivry entre 2003 et 2004 (-3,5%). Cette diminution a fait l'objet d'une compensation égale à 357 367 euros en 2006 (714 734 euros en 2004 et 536 051 euros en 2005).

C) - Les dotations de fonctionnement

- Le contrat de croissance et de solidarité

Cette enveloppe qui regroupe la plupart des dotations d'Etat est reconduite en 2007. Son indice d'évolution est égal à l'inflation prévisionnelle (1,8%) à laquelle on ajoute un tiers de la croissance 2006 (2,25%). Cette enveloppe augmentera donc de 2,54% par rapport à 2006.

La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), variable d'ajustement du contrat, diminuera comme on l'a vu plus haut de 11%, soit pour Ivry une baisse de près 250 000 euros.

- La DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF), qui englobe à Ivry la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine de cohésion sociale (DSUCS, anciennement DSU), augmentera au plan national de 2,57 % par rapport à 2006 (contre +2,73% entre 2005 et 2006).

a) La dotation forfaitaire

Son évolution n'est pas connue pour le moment mais sa progression sera très limitée. Rappelons que cette part forfaitaire est composée d'une dotation de base « population », d'une dotation de base « superficie », de l'ancienne compensation part salaire et d'un « complément de garantie » qui a permis aux collectivités de percevoir en 2006 une dotation au moins égale à celle de 2005.

Les indices d'évolution de chacune de ces parts seront fixés, vraisemblablement fin janvier ou début février, par le comité des finances locales (CFL).

Une nouvelle disposition est prévue en 2007 : la loi fixait le taux de progression de la part garantie à 25% de la progression de la masse globale de la DGF, le CFL devrait dorénavant pouvoir fixer l'indice de progression entre 0 et 25 %. Cette disposition désavantagerait des villes comme Ivry dont le complément de garantie est élevé par rapport aux autres parts de la dotation forfaitaire.

Le montant de la dotation forfaitaire retenu pour 2007 est de 25 626 019 euros, soit une augmentation de 0,5 %. Au maximum le CFL pourrait décider d'une augmentation de 1,27 %, soit moins que l'inflation prévisionnelle.

b) La DSUCS (ex DSU)

Au niveau national, son accroissement est en baisse par rapport à l'année dernière. En effet la loi de programmation pour la cohésion sociale avait prévu que la DSUCS augmenterait au minimum de 120 millions d'euros par an de 2005 à 2009, sauf si l'accroissement de la DGF au plan national était inférieur à 500 millions d'euros. Or, c'est le cas cette année.

Cela dit, cela ne devrait pas remettre en cause le fait que pour les communes qui comptent sur leur territoire une zone urbaine sensible, et dont Ivry fait partie, cette dotation augmente d'au moins 5% (soit environ + 37 000 euros pour la ville), conformément aux dispositions de la loi évoquée ci-dessus.

Il est difficile cependant de savoir avant la notification du montant exact de cette dotation si son augmentation sera supérieure à 5% dans la mesure où celle-ci dépend d'un classement entre les différentes communes éligibles.

On notera tout de même que pour beaucoup de communes, dont Ivry, l'augmentation de la DSUCS est loin de compenser, on l'a vu, la diminution de la DCTP.

En tout état de cause la DSU 2007 est estimée à 791 620 euros, contre 753 924 euros en 2006 (soit + 5%).

D) - L'autofinancement

Celui-ci s'élève à 3 873 031 euros et permettra comme déjà évoqué de financer une part non négligeable du programme d'investissement 2007.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget réglementaire présente des dépenses d'investissement à hauteur de 44 423 477 euros et de 32 887 825 euros en recettes.

Comme pour la section de fonctionnement, en terme de meilleure lisibilité et de représentation financière, les dépenses réelles s'élèvent à 31 880 187 euros auxquelles se rajoutent 4 880 670 de dépenses d'acquisitions foncières qui seront remboursées à la ville dans l'année par le SAF 94. Les recettes s'élèvent à 12 169 526 euros hors opérations d'acquisitions financées.

A) - Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement présenté ci-dessous reprend les orientations majeures développées dans le document « une ville en marche ».

Il ne comprend pas les acquisitions foncières pour un montant de 4 880 670 euros qui seront pris en charge par le SAF'94 pour le même montant. Ces acquisitions sont l'îlot Robin, dont la vente n'a pu être signée en 2006, ainsi que le bien situé au 13/17 rue Jean Jaurès.

Une politique sociale ambitieuse, une ville solidaire	15 173 471
--	-------------------

Le droit au logement pour tous	3 046 000
--------------------------------	-----------

Notamment:	* opérations acquisition-amélioration	116 000
	* aide à la réhabilitation	1 630 000
	dont parc privé	250 000
	donc parc public	1 380 000
	<i>et notamment réhabilitation extérieure de la cité Gagarine</i>	250 000
	* Subvention à l'OPHLM pour des travaux	1 300 000

Le droit à la santé	245 200
---------------------	---------

Notamment:	* une étude en vue de la restructuration du centre municipal de santé	30 000
	* acquisition d'un échographe	144 500

Une ville pour tous	65 000
---------------------	--------

Favoriser l'accès de bâtiments communaux et services aux
personnes handicapées

La petite enfance	82 000
-------------------	--------

Notamment:	* aménagement d'une crèche parentale - première phase	50 000
------------	---	--------

Les personnes âgées	628 000
---------------------	---------

Notamment:	* travaux de sécurité incendie au foyer L. Bertrand	380 000
	* rénovation de logements des foyers pour une plus grande adaptabilité	200 000

La pratique du sport	993 321
-----------------------------	----------------

Notamment:	* création d'un terrain synthétique au complexe sportif des Lilas	400 000
	* travaux au gymnase des Epinettes	171 050
	* plateau d'évolution Gagarine - réalisation d'un plateau sportif	72 000
	* travaux au gymnase Delaune	53 000
	* piscine Robespierre - travaux de rénovation - 1ère tranche	50 000
	* travaux d'aménagement locaux P. M. Curie	50 000
	* étude centre d'hébergement sportifs	50 000
	* travaux stade Chaussinand	40 000

L'école	8 853 200
----------------	------------------

Notamment:	* groupe scolaire Mirabeau	7 656 100
	* groupe scolaire Makarenko	657 000
	* groupe scolaire Joliot Curie	71 500
	* groupe scolaire Thorez	64 600
	* groupe scolaire Solomon	55 000
	* étude groupe scolaire Ivry Port Sud	40 000
	* mobilier scolaire	66 000
	* aménagements pour lutter contre le bruit dans les restaurants scolaires	60 000
	* mise en place d'un système de contrôle des accès des écoles	30 000

L'accès à la culture	393 750
-----------------------------	----------------

Notamment:	* travaux d'amélioration à la médiathèque	68 000
	* poursuite travaux au théâtre	41 500
	* réaménagement du centre d'art	170 000
	* étude installation éclateur	30 000
	* réfection toiture Eglise	35 000

L'accès aux nouvelles technologies	867 000
---	----------------

Notamment:	* modernisation des outils téléphoniques et informatiques services municipaux	612 000
	* travaux de câblage et maillage, liaison entre les bâtiments	255 000

Pour une ville équilibrée au service de ses habitants	9 812 376
--	------------------

Maîtriser le territoire	6 314 057
--------------------------------	------------------

Notamment:	* poursuite de la maîtrise du foncier	4 362 607
	* opération relative au devenir de la cité Gagarine Truillot	318 800
	* développement et renouvellement urbain Ivry Port Sud	300 000
	* opération quartier Parisien	1 103 200

Relancer l'habitat		1 110 140
Notamment:	* aide à la construction neuve de logements sociaux	1 070 140
	* étude habitat relative au développement d'Ivry Port Sud	40 000
Développer l'emploi et dynamiser le commerce		50 000
Notamment:	* étude économique secteur Avenir Gambetta	20 000
	* participation à la réalisation d'un centre de bioingénierie	20 000
	* préconisations d'aménagement commercial	10 000
Un service public de qualité		2 338 179
Notamment:	* travaux d'entretien et de rénovation dans les centres de vacances et d'accueil extra-muros pour les enfants et les jeunes d'Ivry	242 879
	* poursuite de travaux dans les bâtiments accueillant du public et du personnel communal	977 100
	* interventions règlementaires de mise en conformité et/ou sécurité	246 000
	* dotations en mobilier, photocopieurs, matériel spécifique et technique	809 700
	* poursuite de travaux aux cimetières	62 500
Un environnement de qualité, une ville à vivre		5 782 050
Disposer d'espaces publics conviviaux et entretenus		2 806 000
Notamment:	* aménagement des espaces extérieurs - cité Gabriel Péri	1 365 000
	* placette des Fauconnières et dalle SADILEC	300 000
	* la propreté et l'entretien des espaces publics dont la poursuite de petits aménagements pour lutter contre les dépôts sauvages	225 700
	* poursuite de la restructuration du centre J. Hachette	200 000
	* aides et travaux dans les espaces extérieurs des cités	187 000
	* le fleurissement et les espaces verts	172 300
	* travaux d'aménagement - espace Spinoza Denis Papin	100 000
	* aménagements ponctuels Gagarine/Pioline	100 000
	* plantations et replantations d'arbres	100 000
	* acquisition de matériels pour illuminations fin d'année	25 000
	* entretien et rénovation des jeux publics	15 000
Favoriser les déplacements en ville		2 976 050
Notamment:	* passerelle Muller	570 000
	* réfections de tapis, trottoirs, tranchées	535 000
	* zone 30 Monmousseau	500 000
	* extension du stationnement payant	375 000
	* des crédits pour favoriser les déplacements dans la ville	366 300
	* l'éclairage public et la signalisation tricolore	313 000
	* aménagement rues et Place Marcel Cachin	193 750
	* élargissement trottoir Raspail	100 000
	* parking des Cormailles - étude	23 000

Une ville citoyenne	1 112 290
----------------------------	------------------

avoriser la démocratie, la vie associative	1 112 290
--	-----------

Notamment:	* espace Gérard Philipe	450 000
	* extension maison Monmousseau	332 540
	* équipement de quartier Petit Ivry (rue M. Thorez)	176 250
	* Mise en œuvre de budget participatif pour des travaux concertés dans les quartiers	80 000
	* travaux maison de la citoyenneté J.J. Rousseau	35 000

Montant total du programme d'investissement 2007	31 880 187
---	-------------------

B) - Les recettes d'investissement

Pour l'essentiel, ces recettes sont :

- cessions hors revente au SAF'94 pour 4 500 000 euros,
- FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 2 056 900 euros,
- DDGI (dotation départementale globale d'investissement) versée par le département pour 195 500 euros,
- TLE (taxe locale d'équipement) pour 810 400 euros,
- amendes de police pour 200 000 euros,
- subventions pour les opérations d'investissement pour 4 404 226 euros.

En ce qui concerne les subventions pour les opérations d'investissement, celles-ci proviennent essentiellement des subventions dans le cadre de l'opération d'aménagement de la RN 305 et des travaux de voirie du Quartier Parisien.

C. L'emprunt

Afin de financer une partie du programme d'investissement, il est proposé un emprunt à hauteur de 15 837 629 euros.

LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

En fonctionnement, les principales dépenses concernent :

- le curage du réseau et des bouches avaloirs,
- l'entretien des équipements liés au fonctionnement du réseau tels que les pompes des rues Degert et Einstein, du Crédac, de l'école Makarenko,
- la vidange des bacs à graisse du restaurant communal et de l'école Einstein.

En investissement, une enveloppe de 885 000 euros est prévue.

Elle permettra notamment la réalisation de l'extension du réseau d'assainissement de la rue Molière dans la partie nord. Cette opération était initialement inscrite en 2006 et n'a pu être réalisée.

Plusieurs réhabilitations du réseau d'assainissement sont également programmées notamment pour les rues du Quartier Parisien, Denis Papin, Saint Just et Jean Jacques Rousseau.

Une étude prédiagnostic du réseau sera lancée en 2007.

LE BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE CENTRE VILLE

Le chauffage urbain d'Ivry sur Seine est géré dans le cadre d'une délégation de service public dont la ville d'Ivry-sur-Seine est l'autorité délégante. La ville assure ce rôle depuis 1989, date à laquelle l'OPHLM a rétrocédé l'opération à la commune.

Les obligations légales liées à ce rôle occasionnent quelques dépenses regroupées dans ce budget annexe. Elles sont constituées principalement des frais de contrôle technique et financier.

La convention passée avec le délégataire Energivry prévoit que ce dernier verse annuellement deux redevances, l'une fixe, l'autre proportionnelle au chiffre d'affaire. Le montant total prévu de ces redevances est de 79 000 € permettant ainsi d'équilibrer les dépenses générées par cette délégation.

LE BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT

En mai 1993, la ville d'Ivry a repris l'ensemble de l'opération Port d'Ivry qui avait été concédée à la SEMPORT pour la gérer directement sous forme de régie à la suite de la défaillance d'un certain nombre de promoteurs.

A l'occasion de la première implantation matérialisée par l'installation d'une imprimerie de la Banque de France et donc de la première vente de charge foncière, il est apparu nécessaire de créer un budget annexe pour cette opération afin d'intégrer l'ensemble des mécanismes liés aux opérations commerciales et corollairement à l'assujettissement à la T.V.A.

La création de ce budget annexe au conseil municipal du 19 juin 1997 s'est traduite, outre la prise en compte des dépenses liées à l'aménagement des terrains et des recettes à venir, par l'intégration dans le budget annexe de la valeur d'acquisition des terrains qui ont été cédés à des opérateurs, le montant des acquisitions de terrains destinés aux emprises publiques restant dans le budget principal.

L'ensemble des cessions de charges foncières étant aujourd'hui achevées, le budget annexe d'aménagement n'a plus de raison d'être.

Cependant, pour des raisons de régularisations comptables et d'intégration des opérations de clôture, il est nécessaire de voter un budget 2007.

La clôture de celui-ci sera proposée dans un prochain conseil municipal.

LE BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION

Ce budget retrace les dépenses et les recettes de fonctionnement du self du personnel communal.

La prévision budgétaire 2007 s'élève à 538 564 euros.

En dépense, elle regroupe l'achat de repas auprès du SIRESCO, les prestations liées au fonctionnement du self et pour l'essentiel les frais de personnel affectés à ce service.

L'équilibre de ce budget annexe se fait d'une part par les recettes provenant du paiement des repas pris par les agents communaux mais également par la participation du budget ville d'un montant de 424 834 euros.

LE BUDGET ANNEXE D'AIDE A DOMICILE

Ce budget propose le maintien des prestations d'aide à domicile et tout ce qui concourt au maintien à domicile des personnes âgées et/ou en perte de dépendance.

Ce budget annexe est principalement constitué en dépenses des charges de personnel. Quant aux recettes, elles sont constituées des participations des usagers et des recouvrements des organismes et établissements publics.

Afin d'équilibrer ce budget, une participation du budget ville est inscrite à hauteur de 888 456 euros.

- P.J. :
- annexe 1 - équilibre financier 2007,
 - annexe 2 - dépenses et recettes de fonctionnement des services 2007,
 - annexe 3 – programme d'investissement 2007,
 - budgets réglementaires Ville/assainissement/chauffage centre-ville/aménagement/ restauration/aide à domicile (en annexe).

FINANCES

Budget primitif 2007

Programme d'emprunt 2007

LE CONSEIL,

sur la proposition de Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 18 décembre 1996 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 21 décembre 2006,

vu l'avis des commissions des finances,

vu l'inventaire des besoins locaux dressé par les commissions municipales, tant pour couvrir les suggestions de la section de fonctionnement que pour continuer l'effort d'investissement,

vu les projets du budget primitif 2007 et budgets annexes présentés par le Maire,

vu le programme d'emprunt,

DELIBERE

(par 32 voix pour et 9 voix contre)

ARTICLE 1 : ADOPTE ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2007 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuation de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 042 - Opérations d'ordre de transferts entre section

Recettes

- 013 - Atténuation de charges
- 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels
- 042 - Opérations d'ordre de transferts entre section

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

- 16 - Remboursement d'emprunt
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 204 - Subventions d'équipement versées
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours
- 040 - Opérations d'ordre de transferts entre section

Recettes

- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Remboursement d'emprunt
- 021 - Virement de la section de fonctionnement
- 024 - Produits des cessions d'immobilisation
- 040 - Opérations d'ordre de transferts entre section

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2007.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 15 837 629 euros destiné à financer le programme d'équipement 2007 retenu par le Conseil Municipal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2007

FINANCES

Budget annexe d'assainissement 2007

LE CONSEIL,

sur la proposition de Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2007 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

(par 32 voix pour et 9 abstentions)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe d'assainissement ci-annexé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- 011 - Charges à caractère général
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 68 - Dotations aux amortissements et provisions
- 023 - Virement à la section d'investissement

Recettes

- 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises
- 77 - Produits exceptionnels

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

- 13 - Subventions d'investissement
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours

Recettes

- 10 - Apports, dotations et réserves
- 28 - Amortissements des immobilisations
- 021 - Virement de la section d'investissement

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2007

FINANCES

Budget annexe du chauffage centre-ville 2007

LE CONSEIL,

sur la proposition de Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine, rapporteur,
vu le code général des collectivités territoriales,
vu le projet du budget primitif 2007 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 32 voix pour et 9 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du chauffage centre-ville ci-annexé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 - Charges à caractère général

Recettes

75 - Autres produits de gestion courante

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2007

FINANCES

Budget annexe d'aménagement 2007 de la ZAC Ivry-Port

LE CONSEIL,

sur la proposition de Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2007 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 32 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe d'Aménagement ci-annexé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

023 - Virement à la section d'investissement

042 - Opérations d'ordre de transferts entre section

Recettes

042 - Opérations d'ordre de transferts entre section

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

040 - Opérations d'ordre de transferts entre section

Recettes

021 - Virement de la section de fonctionnement

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2007

FINANCES

Budget annexe de la restauration 2007

LE CONSEIL,

sur la proposition de Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2007 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 32 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de la Restauration ci-annexé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 - Charges à caractère général

012 - Charges de personnel et frais assimilés

Recettes

70 - Produit des services du domaine et ventes diverses

74 - Subvention d'exploitation

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2007

FINANCES

Budget annexe de l'aide à domicile 2007

LE CONSEIL,

sur la proposition de Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 21 décembre 2006 portant modification de la nomenclature comptable,

vu le projet du budget primitif 2007 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 32 voix pour et 9 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe aide à domicile ci-annexé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 67 - Charges exceptionnelles

Recettes

- 70 - Produits des services
- 74 - Subvention d'exploitation

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 26 JANVIER 2007